

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

« FORMULAIRE TYPE ENTREPRISES DE DEMANDE D'UN ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO INDIVIDUEL PERFORMANCE GLOBALE – MÉTROPOLE »

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2022

Logement						
Adresse de réalisation des travaux :						
N°	Voie					
Code postal	Ville					
Coût total éligible						
Coût total éligible revenant au logement* =						
Plafond de l'éco-prêt à taux zéro = 50 000 € TTC						

8	Syn	nthèse	e étude	thermic	jue à remp	lir par	le prestataire a	yant réal	isé	le cal	cul

En signant le présent document, le prestataire certifie sur l'honneur que l'étude thermique ou l'audit énergétique a été réalisé conformément aux dispositions prévus par l'arrêté du 30 mars 2009 modifié. Le prestataire certifie qu'il remplit les critères de qualification exigés par le décret n°2014-812 du 16 juillet 2014 modifi lui permettant de réaliser le calcul.

Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire :	C _{initial} = kWh/m²/an d'énergie primaire				
Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie primaire :	C = kWh/m²/an d'énergie primaire				
Gain énergétique exprimé en % :	G = en %				
Coût total de l'étude thermique ou de l'audit énergétique revenant au logement * :					
Identité prestataire					
Nom du prestataire :					
N° SIRET :					
Fait à : le					
Signature					

^{*} À remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

« FORMULAIRE TYPE ENTREPRISES DE DEMANDE D'UN ÉCO-PRÊT A TAUX ZÉRO INDIVIDUEL PERFORMANCE GLOBALE – MÉTROPOLE »

APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER 2022

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur qu'elle a pris connaissance de l'étude thermique ou de l'audit énergétique et que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique ou de l'audit thermique pour atteindre la performance indiquée.

L'entreprise certifie qu'elle dispose du signe de qualité RGE pour les travaux qu'elle réalise. En cas d'inéligibilité partielle ou totale des travaux déclarés, l'entreprise sera sanctionnée d'une amende d'un montant égal à 10% du montant non justifié des travaux.

	Caractéristiques des travaux	Caractéristiques des travaux					
Nature des travaux réalisés :							
Coût total éligible revenant au logem	ent * = TTC						
Nom de l'entreprise :	N° SIRET :						
Fait à :le	Signature						
Nature des travaux réalisés :							
Coût total éligible revenant au logem	ent * = TTC						
Nom de l'entreprise :	N° SIRET :						
Fait à :le	Signature						
National Landon Community Parks							
Nature des travaux réalisés :							
Coût total éligible revenant au logem	ent * = TTC						
Nom de l'entreprise :	N° SIRET :						
	-						
Fait à : le	Signature						
Nature des travaux réalisés :							
Nature des travaux realises.							
Coût total éligible revenant au logem	ent * = TTC						
Nom de l'entreprise :	N° SIRET :						
	~ :						
Fait à : le	Signature						

^{*} À remplir par le syndic si les travaux sont réalisés pour le compte de la copropriété